

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS RETAIL										Néant ☐	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		6 700 000		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF				
			FG	1 188 066	FH		FI	1 188 066	1 375 241		
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	1 188 066	FK		FL	1 188 066	8 075 241		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP		74 263		
	Autres produits (I) (11)						FQ	121	3		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 188 187	8 149 507		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	300 053	1 993 549		
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(293 939)	1 194 851		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	795 859	3 030 962		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	171 794	115 551		
	Salaires et traitements*						FY				
	Charges sociales (10)						FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions						GA			
								GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		66 841	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)						GE	2	33 355		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	973 770	6 435 110		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	214 417	1 714 397			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	15 762	14 485		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2 708 764	281 671		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 486	6		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	2 711 250	281 677		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 684 385	1 245 038		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	2 684 385	1 245 038		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	26 865	(963 361)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	225 521	736 551			

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS RETAIL										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	46 880	6 970		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	46 880	6 970		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	30 104			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	6 148	6 148		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	36 252	6 148		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	10 628	822		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		157 482		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3 946 317	8 438 154		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3 710 168	7 858 262		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	236 149	579 891		
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	1 077 301	1 057 789		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP				
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	701 278	275 612		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	1 426 220	501 082		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		40 000		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N				
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
INDEMNITE TRANSACTIONNELLE										30 000		46 880		
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS										104				
DAP DEROGATOIRES										6 148				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032.

6^{ème} Sens Retail

SAS au capital de 1 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

801 626 193 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS AU

31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux

Document signé : 6emeSensRetail 2023Comptes - Formalites_A-120471-0907.pdf

Nombre de pages du document : 4 **Signatures :** 1

Réf: A-120471-0907

Emetteur :

Sophie TROJANI

sophie.trojani@at-associés.com

Signé par	Signature
Nicolas Gagneux (Représentant de 6ème sens immobilier - investissement)	09-07-2024 12:57

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS RETAIL										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2																																																																					
Adresse de l'entreprise 30 Quai Claude Bernard										69007 Lyon										Durée de l'exercice précédent* 1 2																																																											
Numéro SIRET* 8 0 1 6 2 6 1 9 3 0 0 0 2 4										Néant ☐ *																																																																					
																				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3										N-1 3 1 1 2 2 0 2 2																																																	
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4																																							
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																																					
Frais d'établissement *										AB										AC																																																											
Frais de développement *										CX										CQ																																																											
Concessions, brevets et droits similaires										AF										AG																																																											
Fonds commercial (1)										AH										AI																																																											
Autres immobilisations incorporelles										AJ										AK																																																											
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL										AM																																																											
Terrains										AN										AO																																																											
Constructions										AP										AQ																																																											
Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										AS																																																											
Autres immobilisations corporelles										AT										14 148										AU										14 148										14 148																													
Immobilisations en cours										AV										AW																																																											
Avances et acomptes										AX										AY																																																											
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS										CT																																																											
Autres participations										CU										689 056										CV										689 056										688 727																													
Créances rattachées à des participations										BB										BC																																																											
Autres titres immobilisés										BD										BE																																																											
Prêts										BF										BG																																																											
Autres immobilisations financières*										BH										4 166										BI										4 166										4 166																													
TOTAL (II)										BJ										707 370										BK										707 370										707 041																													
Matières premières, approvisionnements										BL																				BM																																																	
En cours de production de biens										BN																				BO																																																	
En cours de production de services										BP																				BQ																																																	
Produits intermédiaires et finis										BR																				BS																																																	
Marchandises										BT										34 696 758										BU										34 696 758										34 402 819																													
Avances et acomptes versés sur commandes										BV										8 300										BW										8 300																																							
Clients et comptes rattachés (3)*										BX										652 997										BY										163 297										489 700										752 625																			
Autres créances (3)										BZ										18 486 746										CA										18 486 746										17 255 048																													
Capital souscrit et appelé, non versé										CB																				CC																																																	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD										90 000										CE										90 000																																							
Disponibilités										CF										661 047										CG										661 047										1 040 914																													
Charges constatées d'avance (3)*										CH																				CI																																																	
TOTAL (III)										CJ										54 595 848										CK										163 297										54 432 551										53 451 407																			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																																																																					
Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																																					
Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																																																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										55 303 217										IA										163 297										55 139 920										54 158 447																			
Renvois : (1) Dont droit au bail																				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP																				(3) Part à plus d'un an :										CR																			
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :																													

Cegid Quadra

* Dans le cadre d'un engagement, cette rubrique est déduite dans la section 2023

Dossier N° 000090 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS 6EME SENS RETAIL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...0.0.0.....)		DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	)	DC			
	Réserve légale (3)		DD	100	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	)	DG	1 576 275	996 384	
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	236 149	579 891	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK	24 590	18 443	
	TOTAL (I)		DL	1 838 115	1 595 818	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM			
	Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	72 334	72 334	
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR	72 334	72 334	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	19 887 714	23 944 586	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	)	DV	32 505 111	27 373 913	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	272 686	771 858	
	Dettes fiscales et sociales		DY	317 993	182 789	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	131 650	105 198	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	114 318	111 951	
	TOTAL (IV)		EC	53 229 471	52 490 296	
	Ecart de conversion passif * (V)		ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	55 139 920	54 158 447	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	43 381 473	45 683 618	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	9 533 391	16 672 644	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6^{ème} SENS RETAIL

Société par Actions Simplifiée
au Capital de : 1 000 euros
Siège Social : 30 quai Claude Bernard
69007 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'Assemblée Générale de la société 6^{ème} SENS RETAIL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par **l'Assemblée Générale**, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **6^{ème} SENS RETAIL** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne **les stocks et les créances**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associées.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 13 juin 2024**

**MAZA SIMOENS
Commissaire aux Comptes**

Benjamin SCHLICKLIN



6^{ème} Sens Retail

SAS au capital de 1 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

801 626 193 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 JUIN 2024

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 236 149,29 € en totalité au compte « Autres réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

Présidente

Rep. par Nicolas Gagneux

Document signé : 6emeSensRetail 2023Comptes - Formalites_A-120471-0907.pdf

Nombre de pages du document : 4 **Signatures :** 1

Réf: A-120471-0907

Emetteur :

Sophie TROJANI

sophie.trojani@at-associés.com

Signé par	Signature
Nicolas Gagneux (Représentant de 6ème sens immobilier - investissement)	09-07-2024 12:57

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 55 139 920.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 188 066.04 Euros et dégageant un bénéfice de 236 149.29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 148		
TOTAL	14 148		
Autres participations	688 727		329
Prêts, autres immobilisations financières	4 166		
TOTAL	692 893		329
TOTAL GENERAL	707 041		329

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 148	14 148
TOTAL			14 148	14 148
Autres participations			689 056	689 056
Prêts, autres immobilisations financières			4 166	4 166
TOTAL			693 222	693 222
TOTAL GENERAL			707 370	707 370

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	18 442	6 148			24 590
TOTAL	18 442	6 148			24 590

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	72 334				72 334
TOTAL	72 334				72 334

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	163 297				163 297
TOTAL	163 297				163 297
TOTAL GENERAL	254 073	6 148			260 221
Dont dotations et reprises exceptionnelles		6 148			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 166		4 166
Clients douteux ou litigieux	195 956	195 956	
Autres créances clients	457 041	457 041	
Impôts sur les bénéfices	181 481	181 481	
Taxe sur la valeur ajoutée	571 059	571 059	
Divers état et autres collectivités publiques	4 682	4 682	
Groupe et associés	16 234 636	16 234 636	
Débiteurs divers	1 494 888	1 494 888	
TOTAL	19 143 910	19 139 744	4 166

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 020 081	43 124	106 126	3 870 831
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	15 867 634	9 996 592	2 880 048	2 990 994
Emprunts et dettes financières divers	289 146	289 146		
Fournisseurs et comptes rattachés	272 686	272 686		
Taxe sur la valeur ajoutée	316 934	316 934		
Autres impôts taxes et assimilés	1 059	1 059		
Groupe et associés	32 215 965	32 215 965		
Autres dettes	131 650	131 650		
Produits constatés d'avance	114 318	114 318		
TOTAL	53 229 472	43 381 473	2 986 174	6 861 825
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	926 842			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres	10.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le stock de marchandises correspond à la valorisation des biens immobiliers acquis en vue de leur revente. Ces biens sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ce coût intègre:

- le prix d'acquisition des biens
- les frais d'acquisition
- les taxes relatives aux constructions (TA, ...)
- le coût des travaux de rénovation
- les honoraires techniques (géomètres, architectes, bureaux d'études ...)
- TVA non récupérable
- tout autre frais directement rattachable à la mise en service du bien

FRAIS FINANCIERS

La société n'a pas opté pour l'intégration du coût des emprunts dans le coût de revient

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

des biens.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	71 514
Total	71 514

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 081
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	183 341
Dettes fiscales et sociales	1 059
Total	204 481

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	114 318
Total	114 318

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 520 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 500 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 20 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**Engagements donnés

Autres engagements donnés :		20 667 216
Hypothèque 1er rang-Locaux Cours Vitton 69006	318 036	
PPD - Locaux 46 rue Garibaldi 69006	665 275	
PPD - SKY Avenue 69003	3 866 667	
PPD - Emile Zola Agatha 69002	451 711	
Hypothèque conventionnelle BNP Le Viste 69002	4 800 000	
PPD + caution 6SI INVEST - Bellecour 69002	4 436 761	
PPD+caution 6SI INVEST & Annouchka St Sulpice	2 400 000	
PPD+caution 6SI INV&Annouchka Bretonnerie Acq	1 997 000	
Hypothèque - Bretonnerie / travaux	699 630	
PPD + HYP 1er rang BQ CANTONALE Rue Germain	1 032 136	
Total (1)		20 667 216

Engagements reçus